Cinquante-septième année. - N ° 204 A Samedi 21 et dimanche 22 octobre 2023

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 594

42 – LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-ETIENNE

Ventes et cessions

318 867 280 RCS Saint Etienne.
PROMIC.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 305000.00 EUR.
Adresse : Rue GaliléeZone C, Zi Stelytec, 42400 Saint-Chamond.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 17 octobre 2023, La Société PROMIC, société par actions simplifiée au capital de 305 000 €, dont le siège social est Rue Galilée - Zone C - ZI Stelytec 42400 SAINT CHAMOND, immatriculée au RCS sous le numéro 318 867 280 RCS SAINT ETIENNE, et la société LMD GESTION, société par actions simplifiée au capital de 500 000 €, dont le siège social est Rue Galilée - Zone C - ZI Stelytec 42400 SAINT CHAMOND, immatriculée au RCS sous le numéro 509 466 314 RCS SAINT ETIENNE, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société LMD GESTION par la société PROMIC. La société LMD GESTION ferait apport à la société PROMIC de la totalité de son actif, soit 1 619 237,81 €, à charge de la totalité de son passif, soit 278 616,02 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 1 340 621,79 €. Le rapport d'échange s'établit à 1 action de la société PROMIC pour environ 36 actions de la société LMD GESTION. L'Associée unique de la société LMD GESTION devrait recevoir 1 173 actions de la société PROMIC à titre d'augmentation de son capital. La prime de fusion représente la différence entre la valeur nette des biens apportés et la valeur nominale des titres émis en contrepartie, soit la somme de 1 047 371,79 €. La société LMD GESTION détenant l'intégralité des 1 220 actions composant actuellement le capital de la société PROMIC, cette dernière se retrouverait propriétaire des actions composant son propre capital du fait de cette fusion. En conséquence, cette opération serait immédiatement suivie d'une réduction de capital de 305 000 € par voie d'annulation des 1 220 actions ainsi transférées. La différence entre la valeur comptable (soit 1 400 000 €) et la valeur nominale des actions annulées (soit 305 000 €), soit la somme de 1 095 000 € serait imputée de la manière suivante : - sur la prime de fusion à concurrence de 1 047 371,79 € - sur le compte " autres réserves " pour le solde, à savoir à concurrence de 210 455,46 €. Les sociétés PROMIC et LMD GESTION sont convenues de donner un effet juridique à la fusion à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion. En conséquence, la société PROMIC sera propriétaire des biens apportés à compter de cette date. Sur le plan fiscal et sur le plan comptable, les sociétés PROMIC et LMD GESTION ont décidé de donner un effet rétroactif à la fusion au 1er avril 2023.

Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de SAINT ETIENNE pour la société PROMIC et pour la société LMD GESTION en date du 19 octobre 2023..

